

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS :	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	■ 26.—	■ 13.—
Majoration pour abonnement par la poste		
Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL.

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES
suisses 30 centimes, offres et demandes de places 20 centimes la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance.

Considérations sur le Congrès international des bijoutiers à Londres

Il ne se passe pas de mois, on pourrait même dire de semaine, sans que la presse annonce que tel ou tel congrès international a eu lieu à tel ou tel endroit et que telles ou telles résolutions y ont été votées.

On se rappellera en particulier le 3^e congrès international des bijoutiers, tenu à Londres, il y a quelques semaines et dont nous avons entretenu nos lecteurs de façon détaillée dans le courant du mois de juin.

La question de l'utilité de ces nombreux congrès internationaux peut se discuter et il ne manque du reste pas de personnes qui la discutent, le plus souvent sans faire preuve d'une bienveillance excessive, ce qui se comprend, car, à une époque réaliste comme la nôtre, on ne s'accorde pas volontiers de manifestations plutôt platoniques, mais on veut des actes, des faits, des solutions positives.

On peut, en effet, reprocher avec raison aux nombreux congrès qui se tiennent un peu partout, à propos de n'importe quoi, d'être essentiellement des machines à voter des résolutions.

Une fois les résolutions votées, protocolées, publiées, toutes les questions ont l'air de sombrer dans l'oubli, pour être agitées à nouveau au congrès suivant, puis rentrer dans le domaine des souvenirs après une existence éphémère de quelques jours.

N'oublions pas, cependant, que le travail accompli dans un congrès, n'est pas un travail de moissonneur, mais bien plutôt un travail de semeur.

Le sol sur lequel est jetée la semence peut être plus ou moins fertile, la qualité de la graine plus ou moins bonne, et les circonstances plus ou moins favorables, ce qui déterminera une germination plus ou moins rapide ou abondante.

Les idées qui ont révolutionné le monde, n'ont pas fait leur chemin en un jour, que ce soit au point de vue de la religion, de la science, de la politique ou même, pour prendre des exemples dans le domaine matériel, au point de vue de la vie économique en général et de l'industrie en particulier.

Il a fallu des années et souvent des dizaines d'années pour faire admettre généralement telle chose qui, aujourd'hui, nous paraît l'évidence même.

Faisons donc crédit aux congrès qui ont précisément pour but d'examiner les vieux problèmes et de chercher à leur donner des solutions nouvelles et mieux appropriées, tout cela à grand renfort de publicité.

La hardiesse des résolutions prises, fait — il est vrai — souvent sourire quand on les compare à la réalité, mais, à force de parler de certaines choses, de faire de la propagande à leur sujet, l'expérience prouve qu'on arrive à les imposer à l'ensemble. Il n'en saurait être autrement dans le domaine qui nous occupe, étant bien entendu toutefois, que le travail accompli ne peut, le plus souvent, porter ses fruits dans un avenir immédiat, mais que tout est au contraire une question de temps.

Au lieu donc de tomber dans un scepticisme stérile, cherchons plutôt le moyen de remédier aux défauts inhérents aux congrès.

Prenons un exemple:

Le premier Congrès international des bijoutiers, réuni à Amsterdam en 1926, avait posé le principe que la constatation du titre des objets en métaux précieux faite par les institutions officielles d'un Etat et attestée par un poinçon officiel devait être considérée par les autres Etats comme étant exacte.

Le congrès avait donc posé clairement le principe de la reconnaissance réciproque des poinçons nationaux par tous les Etats.

Or, la question n'a pas reparu sur les programmes des deux congrès ultérieurs.

La délégation horlogère suisse s'efforça bien de la faire remettre sur le tapis, au congrès de Londres, mais on lui répondit que l'affaire était considérée comme liquidée, vu le principe adopté à Amsterdam en 1926.

Il y a là évidemment un état de choses peu satisfaisant, contre lequel il faut réagir, car on ne peut se contenter de l'adoption de vagues principes, restant ensuite lettre morte.

Le remède doit être cherché dans une amélioration des méthodes de travail du bureau international des bijoutiers qui assume la conduite des affaires entre les congrès.

L'activité de ce bureau pourrait être orientée de façon heureuse par un conseil, composé de représentants d'un certain nombre de pays.

Ce conseil constituerait aussi bien une aide qu'une décharge pour le président et le secrétaire général de l'organisation internationale et il pourrait devenir un organisme très utile et très efficace pour la réalisation pratique des résolutions prises par les congrès.

Les résolutions, pour ne pas rester dans le domaine de la théorie devraient, suivant leur nature, soit être prises en considération dans les diverses législations nationales, soit faire l'objet de conventions d'ordre syndical liant les organisations et leurs membres.

Pour arriver à ce but, le bureau international devrait pouvoir s'appuyer dans chaque pays, sur un comité national qui coordonnerait l'action, et ferait la liaison avec les pouvoirs publics, et avec les diverses organisations intéressées.

Il n'est pas du tout nécessaire que le Comité national soit une organisation lourde et compliquée, il suffirait, au contraire, que les délégués des diverses associations intéressées — pour la Suisse, les horlogers, les bijoutiers et les orfèvres — prennent contact lorsque c'est nécessaire, le travail d'ordre administratif pouvant très bien être confié à l'un des secrétariats permanents existant.

Il serait ainsi possible, au point de vue international, d'arriver à des résultats positifs, et au point de vue national — en particulier au point de vue suisse — de réaliser une action concertée: de toutes les organisations, tout au moins là où les intérêts sont les mêmes.

Le tarif douanier américain

Contre les droits américains.

Mercredi après-midi, le comité d'action des industries suisses d'exportation menacées par l'augmentation des tarifs douaniers américains, s'est réuni à Berne, sous la présidence de M. Pfister, conseiller national, de St-Gall. L'assemblée a été unanime pour protester contre la nouvelle offensive douanière américaine qui menace de léser gravement les intérêts vitaux de plusieurs de nos industries. Un échange de vues général a eu lieu ensuite sur la nouvelle situation faite à nos industries et sur les moyens appropriés pour donner à l'action envisagée toute son efficacité. Une commission spéciale a été désignée pour poursuivre l'élaboration du programme d'action dont les bases ont été adoptées par l'assemblée.

Comme on le sait, il ne sera guère facile à première vue de déterminer le programme d'une action susceptible de rallier tous les suffrages. En effet, si les nouveaux tarifs américains frappent directement certaines de nos industries, comme l'horlogerie, certaines branches de l'industrie textile (mouchoirs brodés) et l'industrie de la chaussure, ils ne sont pas défavorables à d'autres branches de la production. On sait en effet que nos fromages sont plutôt favorisés par le nouveau tarif. Toute la question devra donc être examinée minutieusement, de façon à n'agir qu'à coup sûr.

Le nouveau tarif jugé par un Américain.

Le tarif Hawley-Smoot, a déclaré ces jours derniers un banquier américain, M. Jules Simon Bache, n'est rien d'autre que le geste de quelques politiciens égarés, qui font effort pour convaincre les ouvriers — dont les suffrages leurs sont nécessaires — qu'ils protègent leurs salaires.

En dernière analyse, les droits sont toujours payés par le consommateur et, dans le cas particulier, le consommateur c'est le citoyen américain, de sorte que, ajoute-t-il, je ne puis pas voir en quoi le producteur étranger est lésé par l'augmentation des droits.

Aucune nation n'achète des marchandises à une autre, si elle n'en a pas besoin — et si les Etats-Unis ont besoin de n'importe quel produit étranger — ils peuvent en payer le prix.

Seul l'avenir pourra nous dire qui a raison, de M. J. S. Bache ou des exportateurs de produits suisses aux U. S. A., qui craignent, au contraire, le pire, de l'application du nouveau tarif.

Sans partager l'optimisme du banquier américain, quant aux effets du tarif Hawley-Smoot, il nous a cependant paru intéressant de reproduire ici ses déclarations, car elles jettent une lumière crue sur les dessous politiques américains et expliquent comment un tarif — qui aura nécessairement des répercussions désastreuses aussi bien sur la vie économique américaine que sur celle des autres pays, a pu trouver aux Chambres américaines une majorité, guidée uniquement par des considérations d'ordre électoral.

La nomenclature douanière internationale

A quoi en est la question? Il y a longtemps déjà que nous n'avons plus entendu parler de la Commission d'experts chargée par la S. d. N. d'établir une nomenclature unique désirée par tous, mais aussi envisagée par chacun sous un angle différent.

Nous nous demandons si, comme tant de commissions internationales, celle qui nous occupe, avait

ADOLPHE ADLER
3, Rue Adrien Lachenal, GENÈVE
Téléphone 22.468

ACHATS
VENTES
TAILLERIES
Brillants
et Roses

Spécialités
en tous
genres
de
brillants
ronds et de taille
fantaisie pour la
décoration des montres
et de la bijouterie.

ESPAGNE

Maison d'horlogerie ayant voyageurs, visitant régulièrement toute la clientèle d'Espagne, accepterait la représentation avec dépôt de fabricants suisses de Montres modèles courants et de marque.

Ecrire :

Apartado 444, BARCELONA

FONDERIE DE MÉTAUX BIENNE
Atelier mécanique pour métaux

P. BENOIT-MERZ
34, Rue Fantaisie - Téléphone 120

Spécialités de la FONDERIE 3108
Fonte brute de bronze, aluminium, laiton, mallechort, composition, etc.

Spécialités de l'ATELIER MÉCANIQUE
Usinage de toutes pièces mécaniques en bronze, laiton, aluminium, etc.

Les Presses „PERLA“
1 à 200 tonnes en fonte acierée double montants ou col de cygne, sont avantageuses et précises. 3161

Concessionnaire pr la Suisse
Maison J. WORMSER
La Chaux-de-Fonds

Ebauches

Achetons stock d'ébauches, 10 $\frac{1}{2}$ à 19 lignes, ancre, à prix de liquidation. — Offres avec échantillons sous chiffre 1769 à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Quels fabricants de boîtes métal

s'intéresseraient à la formation d'une centrale d'étampages ?

Faire offres sous chiffre P 15340 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 915

Pierres d'horlogerie, glaces, gouttes balanciers, gr. moyennes, en grenat, rubis et saphir. Contre-pivots, grenat, levées grenat. Boussoles saphir rondes pour compteurs, 384

à vendre pour rhabillage et exportation

Fortes quantités. Prix intéressants.
Offres sous chiffre P 321 U à Publicitas Bienne.

Importante maison d'horlogerie, travaillant montre à marque, répandue et introduite, cherche

Directeur général

Situation intéressante et d'avenir. Connaissance de la clientèle, des genres et des langues exigés.

Adresser offres avec références et copies de certificats sous chiffre P 22016 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 893

Technicien-Horloger

bien au courant de la construction de calibres pourrait entrer immédiatement à la 899

TAVANNES WATCH CO. S.A. à Tavannes.

VOYAGEUR

expérimenté, bien introduit auprès de la clientèle de gros de l'Europe centrale, 5 ans de pratique dans l'Amérique du Sud, parlant allemand, français, espagnol et portugais, cherche situation d'avenir dans bonne fabrique d'horlogerie.

Références à disposition.

Ecrire sous chiffre G 21898 U à Publicitas Bienne. 903

A VENDRE Belle propriété d'habitation avec ateliers rue du Stand 30, Bienne

Il s'agit de la propriété Studer-Boss, ci-devant atelier de dorage. Habitation de tout confort moderne. Petit jardin.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude d'avocat et notaire Moll & Renggeli, à Bienne. 905

A. Moll, notaire.

Elle est vaincue.

La rouille n'est plus à craindre depuis que le **Savon Watch** est entré dans l'usage courant. Il est en vente dans les principales pharmacies et drogueries et chez le fabricant Louis Cardinaux, Tavannes. 878

Terminages

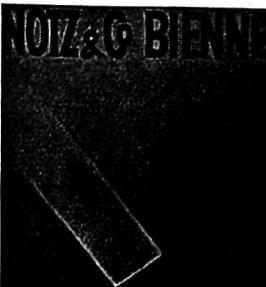
petites et grandes pièces, ancre et cylindres, sont entrepris par atelier bien organisé, travail conscientieux, livraison rapide, petites et grandes séries, prix très avantageux. 861

Faire offres sous chiffre P 21991 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

OCCASION

Fabrique d'horlogerie cessant de fabriquer ses ébauches vendrait avantageusement, avec forte réduction, ses machines modernes, Mikron, presse Schuller, avec calibres déposés et connus dans toute l'Europe. Vu les prix actuels du cuivre, cette affaire est très lucrative. Contre-maître disponible pour fabriquer de suite. Conditions de paiement très avantageuses.

Ecrire sous chiffre P 4608 P à Publicitas Bienne. 920



SANDVIK ACIER DE CONFiance

Fd. & Ad. DROZ

Parc 91
La Chaux-de-Fonds
livrent avantageusement mouvements 3 $\frac{3}{4}$ lig., rectangle.



3377

8 $\frac{3}{4}$, 10 $\frac{1}{2}$, 12 et 13"

en montres complètes, toutes formes de boîtes or, argent ou métal, ainsi qu'en mouvements seuls sont fournis avantageusement par 18

Alphonse Joly,
HORLOGERIE
La Chaux-de-Fonds.
Rue du Nord, 209.
— Demandez les prix —

Véritable Laque

Indo-chinoise,
noire et couleur.
Livraison rapide.

Travail garanti.

PAUL ROBERT
Temple Allemand 71 - Tél. 15.14
Chaux-de-Fonds

Horloger complet

très expérimenté, connaissant toutes les parties de la montre ancre, petites et grandes pièces, cherche visitations, vérification ou achèvages de boîtes savonnettes, en fabrique. 913

Offres s. chiffre P 15338 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

AUTRICHE

Nous cherchons le monopole d'une marque de toute première qualité, bien introduite, en tous genres.

Offres sous chiffre P 15104 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 353

stocks de montres

propres au marché hollandais. Paiement au grand comptant.

Offres sous chiffre P 22042 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 991

6 $\frac{1}{2}$ " ancre d'occasion

sont livrés avec ou sans marques à des prix de soldes par séries.

S'adresser sous chiffre P 22024 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 894

Terminages

Atelier bien organisé demande à faire des **terminages Roskopf** courants et soignés, toutes grandeurs.

Ecrire sous P 706 P à Publicitas, Chaux-de-Fonds 917

Horloger - Commerçant

ayant occupé place d'horloger complet dans maisons renommées, au cour. de la fab. d'horlogerie, contrôle et com. fourn. mis en travail des com., connaissant trav. de bur. et comptabilité (pratique et dipl. commercial) cherche situation dans magasin ou commerce d'horlog. S'adresser s. chiffre D 21948 U à Publicitas, Neuchâtel. 916

Achetons au comptant stocks

mouvements

5 $\frac{1}{4}$ et 8 $\frac{3}{4}$ " 918

Offre sous chiffre P 22043 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Stocks

en montres et mouvements, tous genres, achètent régulièrement au grand comptant.

Case postale 26686 Biene. 859

Ouvrier complet demande

achevage, décottage

ou pièce à remettre en état, depuis 8 $\frac{3}{4}$ à grandes pièces, à faire à domicile.

S'adresser Jacob Brandt 8, au sous-sol. 914

Montres et Pendules

sont réparées vite et bien à 685

l'Atelier d'horlogerie rue Petitot 4 - Tél. 44.720 GENÈVE

également succombé sous le poids de sa tâche; il n'en est heureusement rien, puisque son Président, M. Fighiera a fait à la Chambre de Commerce de Lille un exposé très intéressant sur l'état de la question.

Après avoir défini la nomenclature et différencié le tarif *ad valorem* du tarif spécifique, M. Fighiera indiqua que toutes les nations — exception faite de la Turquie et de la Hollande — avaient substitué les tarifs spécifiques aux tarifs *ad valorem*, « véritables nids de chicanes ».

Mais sur quelle base ceux-ci sont-ils établis? Sur l'indication que donne la nomenclature douanière. Malheureusement, le point de départ a été différent d'un pays à l'autre, d'où un enchevêtrement inextricable auquel la conférence de Genève de 1927 devait s'efforcer de mettre fin.

Pour y parvenir, elle devait donc établir une nomenclature douanière commune afin d'éviter dans l'avenir toutes causes de froissement et obtenir, en un mot, un rapprochement des peuples sur le plan économique.

Mais la tâche apparut très difficile et seul un comité d'experts pouvait la mener à bien. M. Fighiera fut chargé d'assumer la présidence, mission ingrate qui exigeait une diplomatie souple et habile pour apaiser les rivalités et une volonté ferme pour réaliser une œuvre claire et méthodique. Par quelques exemples judicieux, M. Fighiera mit en relief les anomalies « choquantes » du tarif instituées par le désir d'obtenir avec les tarifs spécifiques les résultats acquis par les tarifs *ad valorem*, d'où ces positions « sac ». Une extravagante classification en résultait. Force était donc de simplifier, de clarifier, de classer et de grouper les produits de même nature. Aujourd'hui, la nomenclature comprend 21 sections et 96 chapitres. Elle sera achevée, après avoir obtenu l'assentiment des industries intéressées, au mois de septembre. Elle aura demandé plus de trois années d'un travail ardu. Elle contiendra une numérotation semblable à celle des bibliothèques, « base excellente pour les statistiques douanières et qui permettra aux peuples de parler la même langue ».

« Nous avons essayé, dit en terminant M. Fighiera, de créer un lien durable entre les pays. Nous avons accompli une œuvre utile, une belle œuvre de solidarité internationale. »

Les assurances sociales en France

III.

Nous avons vu, dans les numéros des mercredi 11 et samedi 28 juin 1930, de la *Fédération Horlogère Suisse*, quel est le régime applicable en France, pour les assurances sociales, aux travailleurs du commerce et de l'industrie, ainsi qu'aux gens de maisons; il reste à savoir quelle est l'organisation prévue par la loi, pour la mise en application du système.

La gestion des assurances est confiée:

- a) à des caisses primaires de répartition ou de capitalisation;
- b) à la caisse nationale de retraite pour la vieillesse;
- c) à un fonds spécial de garantie en cas de chômage.

En principe, les caisses primaires de répartition ou de capitalisation fonctionnent dans le cadre départemental. Toutefois, les caisses fondées par des sociétés de secours mutuels peuvent décider statutairement, qu'elles seront administrées par le conseil d'administration de la société de secours mutuels fondatrice, sous réserve que ce conseil comprenne au moins moitié d'assurés.

Nous examinerons d'abord le fonctionnement des caisses de répartition chargées de gérer les risques maladie, maternité, soins aux invalides et décès, puis celui des caisses de capitalisation pratiquant l'assurance-invalidité-vieillesse; nous traiterons en dernier lieu du fonds spécial de garantie en cas de chômage.

Pour les caisses d'assurance-maladie, maternité, soins aux invalides, et décès, les risques de répartition sont confiés soit à des caisses départementales, soit à des caisses d'origine privée.

Les caisses d'origine privées peuvent être fondées par les sociétés ou unions de sociétés de secours mutuels, les syndicats professionnels ou unions de syndicats régulièrement constitués, les caisses ou unions de caisses d'assurances et de réassurance mutuelle agricoles et les groupements d'assurés formés spontanément en vue de la création d'une caisse primaire.

L'adhésion de l'assuré à une caisse d'assurance est valable pour deux ans, sauf dans le cas où il change de lieu de travail.

La caisse ancienne reste responsable de la totalité des prestations dues à l'assuré, ou à ses ayants droit, tant que l'assuré ne peut se trouver régulièrement garanti par la nouvelle caisse.

L'assuré, qui n'est pas membre d'une société de secours mutuels rattachée à une caisse primaire et ne fait pas choix d'une caisse primaire, est affilié d'office et directement à la caisse départementale.

L'administration de la caisse départementale et des autres caisses primaires est confiée:

à un conseil de direction provisoire, dont les membres sont désignés par le ministre du Travail, sur présentation de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, des caisses mutuelles agricoles et des syndicats professionnels ouvriers;

à une assemblée générale, chargée d'élire le conseil d'administration. Tous les membres de la caisse pourront se faire représenter par des délégués dans des conditions fixées par décret;

à un Conseil d'administration élu d'après les règles de la représentation proportionnelle par l'assemblée générale des délégués. Le nombre de ses membres ne pourra être inférieur à 28, dont la moitié au moins d'assurés élus, au moins 6 employeurs choisis sur une liste présentée par les employeurs du département et 2 praticiens.

Pour les caisses non-départementales, la caisse primaire est administrée à l'origine par le Conseil d'administration de l'organisme qui la constitue. Font partie de l'assemblée générale, non seulement les assurés au sens de la loi du 5 avril 1928, mais également les membres qui participent aux autres services mutualistes de l'organisme fondateur, ainsi que les membres honoraires. Ceux des assurés au sens de ladite loi, qui participent non seulement aux assurances sociales, mais aussi aux autres services mutualistes, ont deux voix et les autres membres participants ou honoraires une voix.

Le conseil d'administration doit comprendre au moins 18 membres dont la moitié au moins d'assurés élus, au moins 6 employeurs et deux praticiens. Les représentants des assurés seront élus par l'assemblée générale.

Les caisses départementales ou autres peuvent se grouper en unions régionales et en fédérations nationales, notamment en vue de réaliser des œuvres d'intérêt commun.

Les risques de capitalisation pour l'assurance-invalidité et vieillesse sont confiés soit à la Caisse nationale de retraite, soit à des caisses d'origine privées, soit à des caisses autonomes mutualistes, soit à des caisses patronales de toute espèce, à condition que ces divers organismes aient été dûment autorisés à cet effet.

Les caisses autonomes mutualistes peuvent être créées par les sociétés de secours mutuels et les unions de sociétés de secours mutuels.

Les caisses sur les retraites ouvrières et paysannes qui pourront être admises à pratiquer, comme caisses primaires, les assurances vieillesse et éventuellement invalidité sont: les caisses mutualistes créées par des sociétés ou des unions de sociétés de secours mutuels et les caisses patronales ou syndicales de retraites.

Les caisses patronales d'assurance, de prévoyance ou de retraites, pourront être autorisées, par décret rendu sur la proposition du ministre du Travail, à continuer leurs opérations, s'il résulte d'un inventaire que leur situation financière suffit à garantir leurs engagements antérieurs et, comme caisses primaires, à pratiquer l'assurance-vieillesse-invalidité.

Tout assuré a le libre choix entre les caisses existantes, cependant les adhérents aux caisses de retraite ouvrière admises à pratiquer les assurances-vieillesse et invalidité, seront présumés faire choix de ces caisses pour l'application de la loi sur les assurances sociales.

Les assurés non affiliés aux caisses primaires de capitalisation ci-dessus définies, seront inscrits à la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'administration des caisses de capitalisation se fait par des organes identiques à ceux prévus pour les Caisses d'assurance-maladie, maternité et décès.

Le risque-chômage est administré par le fonds national de majoration et de solidarité, qui porte à un compte spécial financièrement et juridiquement distinct des autres comptes d'assurance toutes les ressources destinées à la garantie du chômage. La loi ne fixe aucune règle particulière pour l'administration de ce compte, qui sera géré comme tous les comptes ouverts au fonds national de majoration et de solidarité, par un conseil spécial.

Chronique des Associations patronales

Fiduciaire horlogère suisse.

L'Assemblée générale de Fidhor a eu lieu le 26 juin écoulé. Les comptes qui se présentent favorablement, ont été adoptés et décharge en a été donnée au Conseil.

Un dividende de 5 % pour chacun des exercices 1928 et 1929 a été fixé.

L'assemblée a entendu des rapports très intéressants de M. le Président E. Scherz et de M. le Directeur Würmli sur l'activité de Fidhor.

Le rapport de gestion sera publié et imprimé sous peu pour être mis à la disposition des intéressés. En attendant le rapport, nous nous plairons à souligner combien le travail de Fidhor a été sérieux et utile.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Service des mandats de poste et des remboursements avec la Yougoslavie.

Modification de la monnaie dans l'échange avec l'Islande.

L'échange direct des mandats de poste avec la Yougoslavie est introduit depuis le 1er juillet 1930. Les mandats télégraphiques ne sont pas admis. Les remboursements sur les petits envois et les colis postaux peuvent, par contre, être acceptés. Le montant des mandats à destination de la Yougoslavie doit être exprimé en dinars et para; celui des mandats pour la Suisse en francs et centimes suisses. Montant maximum 3,000 dinars ou l'équivalent de cette somme en monnaie suisse. Le montant maximum des remboursements originaires de la Suisse est fixé à fr. suisses 250.—.

Depuis le 1er juillet également, le montant des mandats à destination de l'Islande ne doit plus être énoncé en monnaie suédoise, mais en couronnes islandaises. Montant maximum 900 couronnes islandaises.

Correspondance téléphonique avec l'Australie.

Depuis le 19 juin 1930, tous les réseaux suisses sont admis à la correspondance téléphonique avec tous les postes d'abonnés d'Adélaïde.

Ouverture des relations téléphoniques avec le Brésil.

Depuis le 15 juin 1930, tous les réseaux suisses sont admis à la correspondance téléphonique avec Rio de Janeiro. Au Brésil, la correspondance est limitée pour le moment à une cabine publique installée à la centrale de la Companhia Radiotelegraphica Brasileira à Rio de Janeiro.

Jusqu'à Paris ou à Berlin, les communications empruntent les circuits ordinaires et, de là, la voie radioélectrique.

La taxe d'une conversation de trois minutes est de fr. 157.50; pour chaque minute supplémentaire, il est perçu une taxe de fr. 52.50.

En demandant une communication pour le Brésil, le requérant doit désigner exactement la personne désirée ainsi qu'une autre personne qui pourrait la remplacer, afin que l'une ou l'autre puisse être appelée à la cabine publique. Il n'est pas exigé de taxe spéciale pour appeler la personne demandée. Dans le sens Brésil-Suisse, on peut, comme pour les conversations avec préavis, désigner une ou deux personnes avec lesquelles la conversation doit être échangée à la station demandée. Là non plus, il n'est pas perçu de taxe spéciale en sus de la taxe de conversation.

Des conversations peuvent être échangées chaque jour pendant quelques heures de l'après-midi. Les communications doivent être demandées la veille ou alors aussi tôt que possible le jour où elles doivent être établies.

Relations téléphoniques avec la Pologne.

Depuis le 1er juin 1930, tous les réseaux suisses sont admis à la correspondance téléphonique illimitée avec Bochnia.

La taxe d'une conversation ordinaire de 3 minutes est de fr. 9.05 le jour et de fr. 5.45 la nuit (19 à 8 heures). Les conversations urgentes paient la triple taxe.

Informations

Avis.

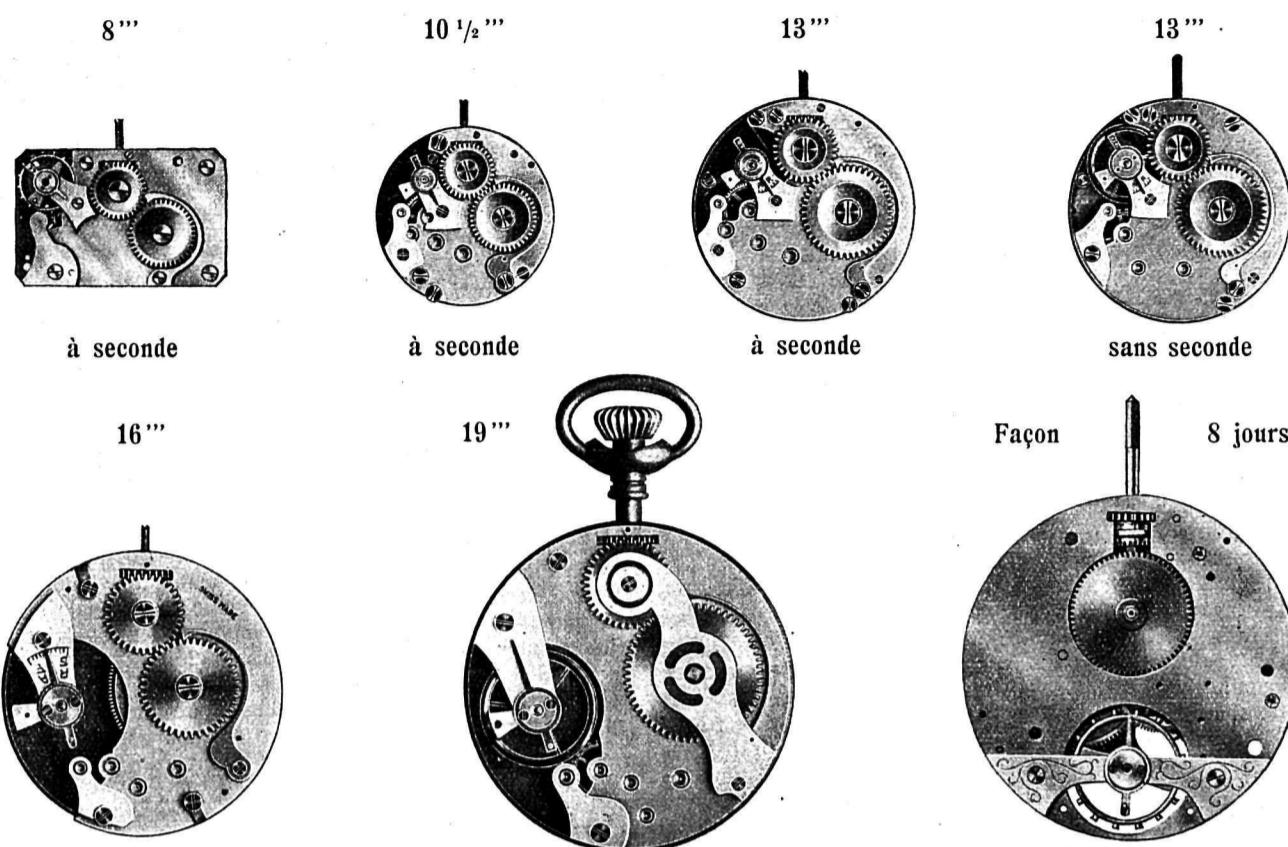
On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

Mme Flury-Zemp, Red Star Watch Factory, Granges, épouse de L. Flury-Zemp, Granges, dont la faillite a été clôturée pour insuffisance d'actif en date du 2 mai dernier.

— Nous mettons en garde contre:
Hermann F. Steinmeyer, à Munich, qui a prêté le serment d'insolvabilité et qui cherche à faire de nouvelles affaires sous le nom de sa femme: E. Steinmeyer.

EBAUCHES SYSTÈME ROSKOPF

en tous genres



Grandeurs 16" et 19", avec et sans seconde, avec potence et sans pendant, pendant cylindrique ou pendant ovale, façon 8 jours en 19"



A. SCHILD S. A., GRENCHE

Fabrique affiliée à Ebauches S. A., Neuchâtel

Avantage unique

Les ébauches sont livrées avec assortiment d'échappement pivotes.

877

Evitez-vous les soucis de fabrication actuels
en passant vos commandes à la
MANUFACTURE D'HORLOGERIE A. REYMOND S. A., TRAMELAN

Mouvements ancre interchangeables, établis et remontés entièrement dans ses usines par procédés mécaniques les plus modernes.

5 1/4" rectangle, 6 1/2" ovale, 6 3/4" rectangle, 8 3/4, 10 1/2 et 13" ronds, 16 1/2, 18 1/2 et 19" positifs et négatifs
19/12e, 20/12e, 22/12e, 25/12e, 27/12e, 32/12e

Prix avantageux.

Qualité régulière et garantie.
Grande facilité d'emboîtement.

Pour livraison rapide de 20.000 montres Roskopf

avec aiguilles des secondes au centre, mouvement spécial selon notre modèle patenté. On demande offres de maisons suisses fabriquant syst. Roskopf.

On exige du travail garanti et l'utilisation de fournitures de qualité. Possibilité est donnée pour des commandes continues.

Notre mandant se rendra personnellement sur place après réception des offres.

Ecrire à Casella postale 240, Locarno.

Achat de fabrication d'horlogerie

Fabricant cherche à s'intéresser financièrement dans un commerce ou fabrication d'horlogerie sans immeuble. Achat d'une entreprise moyenne pas exclu. Clientèle européenne exigée. Atelier et locaux de bureau à disposition.

921

Faire offres sous chiffre Y 21932 U à Publicitas, Bienne.

Aacier suédois au charbon de bois pour pièces d'horlogerie

KLOSTER COUVOISIER & Co.
Bienne

Téléphone: 33.38

On désire offre urgente
(et éventuellement échantillons) pour la
livraison de 10.000
montres-réveils de poche
mouvement Roskopf, fonctionnant à la perfection.
Faire offres à Casella postale 240, Locarno.

911

— Nous mettons en garde contre:

Otto Jänicke, Düsseldorf,

qui a été saisi infructueusement et qui a prêté le serment d'insolvabilité.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

Informations confidentielles.

La Chambre Suisse de l'Horlogerie met à la disposition des intéressés les informations confidentielles de l'Office suisse d'expansion commerciale de Lausanne, suivantes:

No. 15. *Japon.* Campagne pour la protection de l'industrie nationale (en français).

No. 16. *Australie* (particulièrement Queensland). Caractéristique de la population australienne; situation économique; prévisions pour l'exportation suisse (en allemand).

Les demandes doivent être accompagnées d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

Douanes

Roumanie. — Accord commercial avec la Suisse et tarif minimum.

Suivant entente entre la Suisse et la Roumanie, l'accord commercial provisoire roumano-suisse des 23 janvier et 1er février 1923, prorogé déjà à plusieurs reprises, vient d'être prorogé jusqu'au 1er septembre resteront donc en vigueur jusqu'à cette date. Une prorogation ultérieure paraît probable.

Australie. — Nouveau tarif douanier.

Ainsi que l'annonçait la F. H. S., du 21 juin 1930, un nouveau tarif douanier est entré en vigueur le 20 juin 1930. Voici les positions qui intéressent tout spécialement nos lecteurs:

318 (A) (3) (a) Montres-bracelets, partiellement ou totalement de matières précieuses, plaqué or, doré, et boîtes pièce 7 sh. 6 d. ou 30 % ad valorem en appliquant toujours le droit le plus élevé.

319 (A) Gramophones: (1) disques, de 6 pouces et moins de diamètre, pièce 10 sh. ou 45 % ad valorem en appliquant toujours le droit le plus élevé.

2) Disques, de plus 6 pouces à 16 pouces de diamètre pièce 2 sh. 3 d. ou 45 % ad valorem en appliquant toujours le droit le plus élevé.

(3) disques de plus de 16 pouces de diamètre, pièce 3 sh. 6 d. ou 45 % ad valorem en appliquant toujours le droit le plus élevé.

(4) non dénommés ailleurs 10 % ad valorem

(5) parties détachées d'appareils 1 sh. 6 d. la livre

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrement:

27/6/30. — *Donzé frères et Cie*, soc. n. coll., (Louis, Roger et Marcelin D., tous originaires des Breuleux, le premier sign. seul, les deux derniers collect.), fabrication d'horlogerie, achat et vente, Les Breuleux.

Modifications:

27/6/30. — La soc. an. «*Marchand-Monnier et Cie*, Société anonyme, Montres Elem, Milex et Kino (Elem, Milex et Kino Watch Co. Limited), (Elem, Milex et Kino Uhren-Aktiengesellschaft)», Biel, a réduit son cap. soc. fr. 460,000 à 50,000 puis

augmenté ceci à fr. 100,000 nom. et modifié la raison sociale en celle de *Manufacture des Montres Milex, Elem S. A. (Uhrenmanufakturen Milex, Elem A. G.) (Milex, Elem Watch Limited)*, Arthur Monnier et Charles Weck, sont sortis du Cons. adm. et non remplacés. Reçoivent la procuration coll. Jules Mottet, d'Orvin et Dile Nelly Marchand, de Sonvilier.

27/6/30. — *Platinor S. A.*, soc. an. métal précieux, Genève. Le cap. soc. est porté de fr. 5000 à 20,000 nom. André Lauener, de Lauterbrunnen, Berne, a été nommé comme nouvel adm.; Willy-Georges Lauener est démissionnaire; Jean-Oscar Huguenin est nommé prés. et André Lauener secrétaire du Cons. adm.; le dernier n'exerce plus les fonctions de directeur.

Radiations:

27/6/30. — *Armand Ducommun-Muller*, Fabrique de montres Duc, fabrication et commerce d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

27/6/30. — *Louis Donze-Bilat*, montres Zédon, fabrication, achat et vente d'horlogerie, Les Breuleux.

27/6/30. — *Arduc S. A.*, fabr. et commerce d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

28/6/30. — *Montres Eth S. A. in Liq.* (Eth Watch A. G. in Liq.), vente d'horlogerie, etc. Berne

26/6/30. — *Gottlieb Burger-Asper*, commerce d'orfèvrerie et d'argenterie, St. Gall C.

26/6/30. — *Jeanne Pieren*, atelier de nickelage et argentage de mouvements, La Chaux-de-Fonds.

26/6/30. — *Arnould et Co.*, soc. n. coll., fabrication de cadans métal et argent, La Chaux-de-Fonds.

Le tarif douanier américain

Tirage à part.

Il a été fait un tirage à part des §§ 367 (Montres), 368 (Pendules, horloges, etc.), 236 (verres de montres), 1527/1528 (Bijouterie) et 1542 (Phonographes), en français et en anglais, du tarif douanier américain, texte définitif adopté par le Sénat et la Chambre des Représentants, les 13 et 14 juin 1930.

Ce tirage est vendu au prix de fr. 1.— l'exemplaire, et les intéressés désirant recevoir ce texte sont priés de faire leur commande par retour du courrier à la Chambre Suisse de l'Horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, en joignant la contre-valeur des exemplaires demandés en timbres-poste.

COTES

4 juillet 1930

Comptant A terme

London 1 juillet 2 juillet 4 juillet 2 juillet

(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.).

Aluminium intér.	95	95	—	—
» export.	100	100	—	—
Antimoine	46-46.10/	46-46.10/	—	—
Cuivre	50.1/3	49.15/	49.11/3	48.18/9
» settl. price	50.—	49.15/	—	—
» électrolytique	54.10-56.10	54.10/-56.10	—	—
» best selected	54.5-55.10/	54.5-55.10/	—	—
» wire bars	56.10/	56.10/	—	—
Etain anglois	136.15-137.5	138.5-138.15/	—	—
» étranger	135.13/9	136.13/9	137.13/9	138.13/9
» settl. price	135.15	136.10	—	—
Straits	137.17/6	138.17/6	—	—
Nickel intérieur	170	170	—	—
» exportation	175	175	—	—
Plomb anglais	19.10/	19.5/	—	—
» étranger	18.1/3	17.17/6	18.1/3	17.17/6
» settl. price	18	17.17/6	—	—
Zinc	15.18/6	15.16/3	16.11/3	16.8/9
» settl. price	16	15.15/6	—	—

Contrôle fédéral des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine

Poinçonnement du mois de Juin.

Bureaux	Boîtes platine		Boîtes de montres or		Boîtes de montres argent		Totaux Juin		Totaux Janv.-Juin	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
1. Biel	—	5	3.046	4.118	14.776	10.302	17.822	11.425	120.632	81.086
2. Chx-de-Fds	313	175	74.462	40.432	2.232	2.844	76.907	43.431	504.597	278.308
3. Delémont	—	—	—	—	3.614	7.415	3.614	7.415	—	31.269
4. Fleurier	—	—	4.747	4.147	4.244	937	5.991	2.084	30.393	18.857
5. Genève	350	163	8.376	5.306	8.554	10.435	17.280	15.904	113.342	90.680
6. Grenchen	—	—	1.011	4.749	10.961	10.011	11.972	11.760	100.083	76.709
7. Locle	1	1	8.232	3.742	8.397	4.038	16.650	7.781	101.216	59.273
8. Neuchâtel	—	2	60	165	1.828	12	1.828	179	7.248	1.896
9. Noirmont	—	—	2.470	5.048	6.773	3.353	8.945	8.401	55.523	42.822
10. Porrentruy	—	—	—	—	6.817	4.324	6.817	4.324	52.684	28.288
11. St-Imier	—	—	5.141	3.479	5.822	7.434	10.963	10.913	75.845	64.309
12. Schaffhouse	—	—	168	155	1.945	1.045	2.083	1.200	11.554	7.748
13. Tramelan	—	—	6.459	2.634	10.078	4.444	16.537	7.078	113.656	58.764
Total	664	346	110.832	64.675*	85.913	66.594	197.409	131.615	1.312.176	840.009
Déférence — 1930 —	318	—	—	46.157	—	19.319	—	65.794	—	472.167
» + 1930 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* Dont 7.833 boîtes or bas à titres contremarquées.

Comptant				
Paris	28 juin	30 juin	1 juillet	2 juillet
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	238	238	238	238
Argent	335	335	335	335
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	43.000	43.000	43.000	43.000
» iridié 25 %	96.000	96.000	96.000	96.000
Iridium	245.000	245.000	245.000	245.000

(en francs français par gramme).	Chlorure de platine	18.60	18.60	18.60	18.60
Platinite	21.70	21.70	21.70	21.70	21.70
Chlorure d'or	9,25	9,25	9,25	9,25	9,25

London	28 juin	30 juin	1 juillet	2 juillet
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).				

Or (shill.)	85/	85/	85/	85/0^{b</sup}

AUBRY & C^o LA CHAUX-DE-FONDS
(SUISSE)
Téléphone 19.77

MONTRES 8 JOURS

SPÉCIALITÉS:

Montres automobiles
8 jours et 1 jour

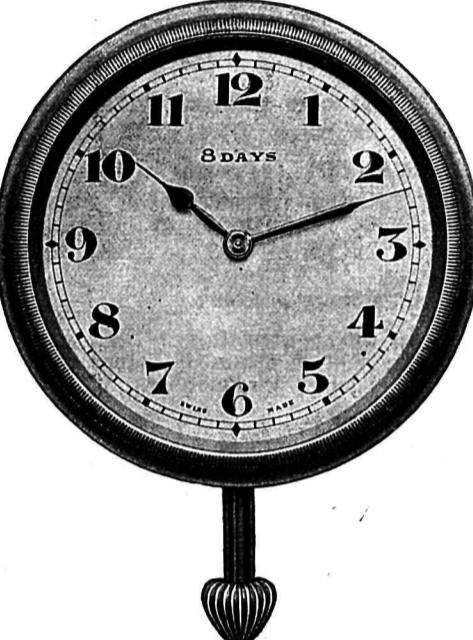
Chevalets-Pendulettes

Calottes Portefeuilles

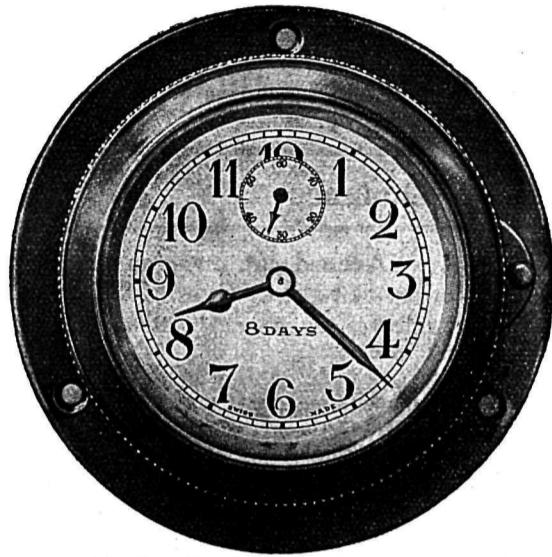
Montres électriques pr auto
petit et grand modèle

Mouvements 18 et 22 lig.
court ressort
pour l'Amérique

Mouvements courants et soignés pour pendulettes



Nº 520. Calotte Portefeuille



Nº 103 P. Grandeur naturelle
Remontoir lunet et

Fabrication de Produits chimiques pour l'Horlogerie

GLASSON & BIEDERMANN

ESSAYEURS-JURÉS
La Chaux-de-Fonds Léopold Robert 30 b

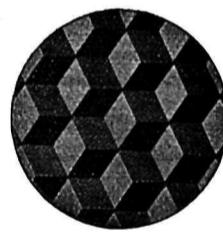
Téléphone 21.59

Dorures et Argentures, liquides et en poudres
Diamantine — Saphirine — Rubisine
Or et Argent en poudre pour peintres sur émail
Colle „La Fluidine“ pour verres de montres
Epargnes, vernis préservatif, etc.
Eau distillée et filtrée 803

FALBRIARD FRÈRES, BONFOL



DÉCORATION
de la
BOITE MONTRE
argent,
plaqué or et métal.
Finissage et Polissage
de la boîte argent



Spécialité: Décors haute nouveauté

Livraison rapide. 2547 Téléphone N° 27

Jules Weber-Chopard Fabrique ILEX SONVILIER (Suisse)

Téléphone 34

Spécialité de
montres bracelet, qualité soignée
pour dames et messieurs.

$3\frac{3}{4}$, $4\frac{1}{2}$, 5, $5\frac{1}{4}$, $5\frac{1}{2}$, $6\frac{1}{2}$, $6\frac{3}{4}$, $8\frac{3}{4}$, $9\frac{3}{4}$, $10\frac{1}{2}$ lig.


Mouvements baguettes
absolument garantis
 $3\frac{3}{4}$ lignes Fontainemelon 

La Fabrique de Cadrans métalliques „Le Léman“ S. A., à Nyon

fournit à des prix intéressants et rapidement tous les genres de cadrans, spécialement **relief toute forme** et cadrans **façon nacre**. — Petite et grande série.

Téléphone 362. 3274

FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES

J. JUNOD

LE SUCCÈS

Téléph. 19.44 CHAUX-DE-FONDS Succès 5-7

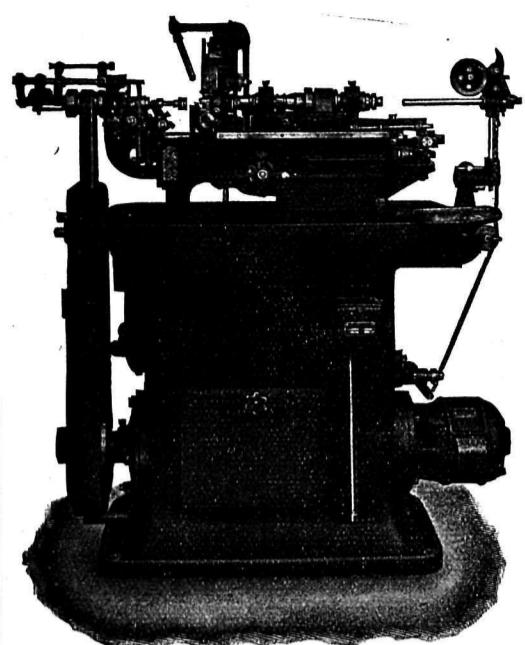
Aiguilles élégantes, bien finies, bon marché.

Spécialité: Minutes à portées soignées
9355

Bureau d'Ingénieur-Conseil
(spécialiste en horlogerie et petite mécanique)

A. BUGNION, Genève, 20, rue de la Cité.

Dépôts en Suisse et à l'étranger de brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. Experts sur la valeur des brevets d'invention. Examens sur la qualité des montres et études pour améliorer leur fabrication. Etablissements de calibres. Mise au point d'inventions et constructions de modèles. Etudes sur la rationalisation des ateliers, psychotechnie. — Monsieur Bugnion se rend régulièrement dans les cantons de Neuchâtel et Berne; rendez-vous sur demande



DÉCOLLETEUSES BECHLER

les plus perfectionnées et les plus productives pour les décolletages de haute précision.

1346

Machines à commande directe par moteur

ANDRÉ BECHLER, MOUTIER
Fabrique de Machines.

AIGUILLES DE MONTRES

Emile Chappuis & fils

Charrière 3

Téléphone 13.64

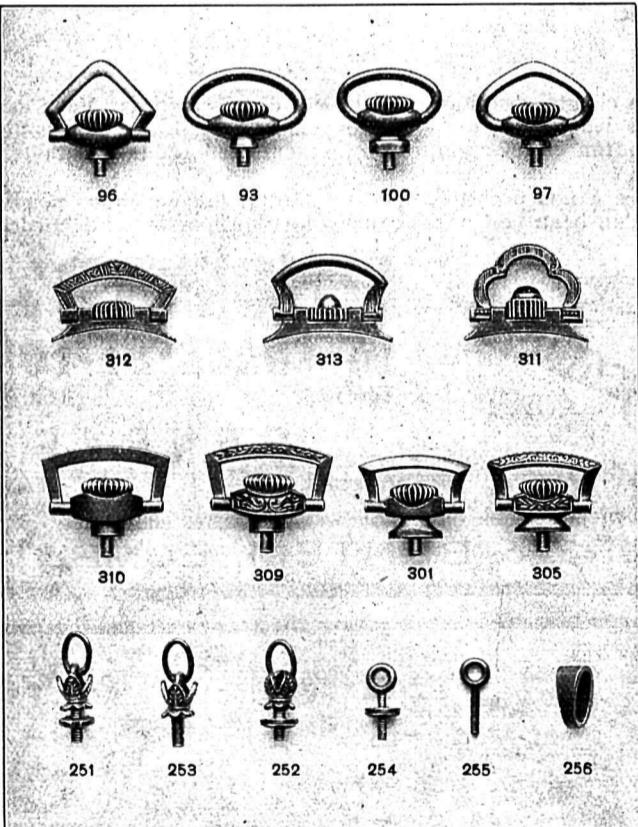
LA CHAUX-DE-FONDS

fabrique tous les genres, une seule qualité soignée aux prix des aiguilles ordinaires.

659

Spécialité : Aiguilles pour montres-baguette

FABRIQUE
DE GALONNÉ



ARTICLES POUR BOITES

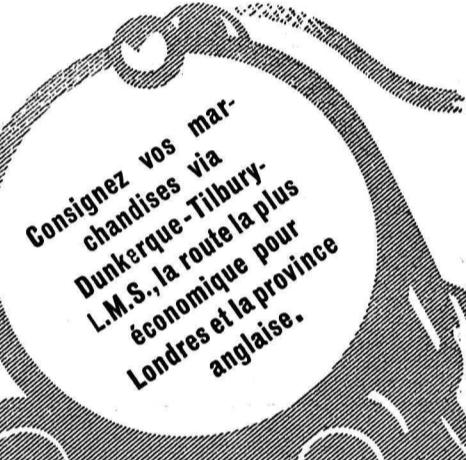
USINES DES REÇUES S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS



FABRIQUE DE RESSORTS
PAUL DUBOIS
CORGÉMONT

MAISON RENOMMÉE POUR SA
FABRICATION RÉGULIÈRE

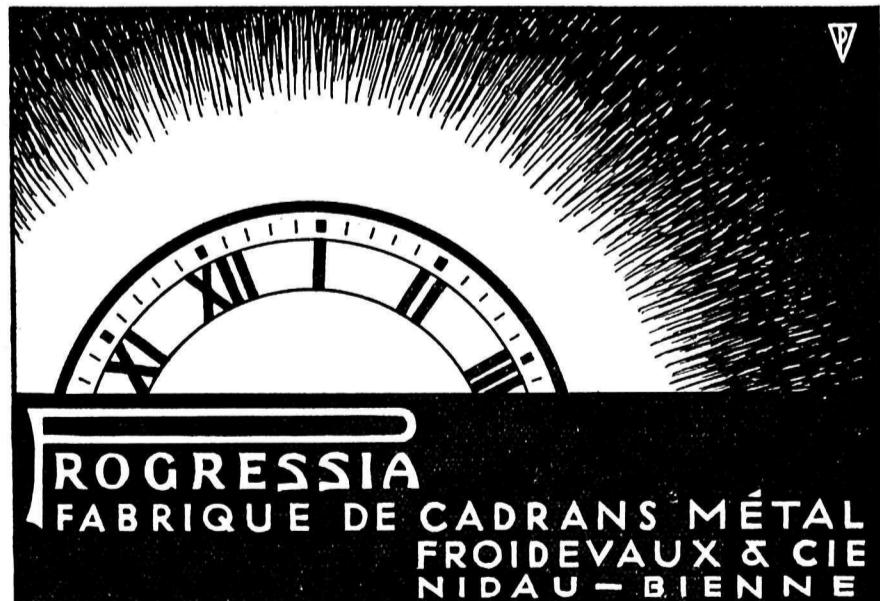


L M S R

via Dunkerque-Tilbury

Deux communications par jour. - Pour tout renseignement ultérieur concernant prix, etc., s'adresser à Charles Im Obersteg & Co., Aeschengraben 30, Bâle, représentants du

LONDON MIDLANDS & COTTISH RAILWAY



PROGRESSIA
FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL
FROIDEVAUX & CIE
NIDAU - BIENNE

INNOVA S.A.
Département Technique
BIENNE Rue de la Loge 29^e
Tel. 36.56.

Atelier de mécanique. - Installations modernes. - Construction et réparation de machines de précision et outillage. Exécution rapide et soignée.

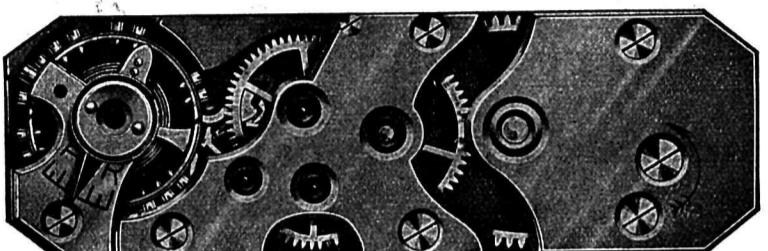
FABRIQUES D'ÉBAUCHES



5 1/4 lig., c. 371 ancre
Recta et ovalisés

5 1/4 lig., c. 511 cyl.,
Recta et ovalisés

SCHILD FRÈRES & Co.
GRENCHEN (Suisse)



BAGUETTE



2 brevets + déposés

GRANDEUR NATURELLE
7,25 × 22,5 mm.

		
10 1/2 lig., ancre à vue	6 1/2 lig., c. 425, ancre	10 1/2 lig., ancre à vue
		
7 3/4 lig., c. 441, ancre à vue échappem. 7 3/4 et 8 3/4 lig.	5 1/4 lig., c. 540 ancre ovale	8 3/4 lig. c. 361 ancre à vue échapp. 8 3/4 - 10 - 10 1/2 lig.

103

Installations de dépoussiérage pour 3455

Lapidaires, Tours à polir, etc.

Innombrables références, 35 ans d'expériences

Ventilation S. A., Stäfa (Zurich)

SAV

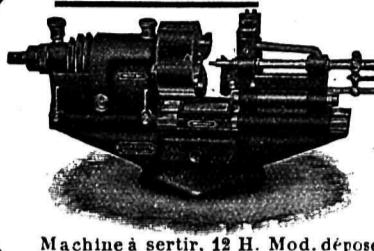
N'EXIGEZ que les Machines HAUSER

SPÉCIALITÉS : Machines de sertissages modernes

MACHINES D'ÉBAUCHES HENRI HAUSER S. A.

Fabrique de machines de précision BIENNE Tél. 53

DEMANDEZ NOS NOUVEAUTÉS ! Evitez les imitations. 270



Machine à sertir, 12 H. Mod. déposé.



le plus vos clients, c'est l'aspect extérieur de vos montres. Vous avez donc avantage à leur livrer, outre un mouvement parfait, une jolie boîte et surtout un cadran et des aiguilles proprement garnis de la plus belle matière lumineuse.

Grâce à nos procédés spéciaux, le radium que nous posons reste toujours d'un beau vert, et sa couche, bien qu'épaisse, ne déborde jamais.



L. MONNIER & C^o
LA CHAUX-DE-FONDS

Tél. 14.38

Tourelles 38

GENÈVE

Charmilles 10

Tél. 23.628

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses
MERZ & BENTELI, BUMPLITZ

AVIS en matière de contrefaçon.

Messieurs LIPPMANN Frères, Usines à BESANÇON et Bureaux à PARIS, 66 Boulevard Sébastopol, ont l'honneur d'informer le monde horloger que le boîtier ci-dessous représenté, est dûment breveté, depuis le 11 Juin 1929, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, en Suisse, etc... etc...

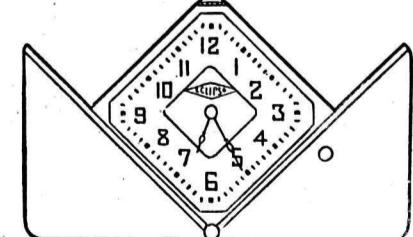
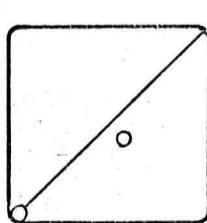
et que leur marque 

est dûment déposée en tous pays.

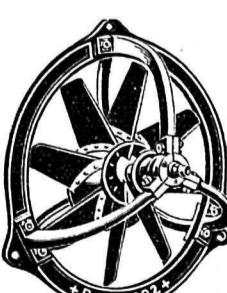
Cette invention est caractérisée par un étui rectangulaire, contenant une montre de forme quelconque, s'ouvrant suivant une diagonale et dont les deux moitiés, ayant la forme de prismes triangulaires, avec angles quelconques ou abattus, ont, chacune, un côté se mettant dans le prolongement de l'autre, quand l'étui est ouvert.

Les modèles imités seront saisis partout où il se trouveront et les actions nécessaires seront engagées pour réprimer toute contrefaçon.

On peut encore accorder des exclusivités de montres ou de boîtes ECLIPSO, en deux tailles et en tous métaux pour quelques pays.



Ventilateurs et Installations de Ventilation pour toutes Industries



sont la spécialité des Etablissements Wanner & Cie Sté Am^e, Horgen

Pat. 652024